

N°26-03-01

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GUICHOUX, doyen du Conseil Municipal élu le 15 mars 2026.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026.

Nombre de Conseillers :
En exercice : **15**
Présents : **14**
Votants : **15**

PRÉSENTS : M.M. DA SILVA PEDRO Jérôme, DELAVAUD Maurice, GUICHOUX Bernard, KERJEAN Yann, LOUISET Olivier, MANIANGA-KEYET Brice, MOISAN Bernard, ROUXEL Olivier. Mmes DESPINS Claudette, LEFEBVRE Charlène, MAILLARD Aurélie, MORDRET Pauline, MOREAU Chloé, VOLLAND Claudine.

EXCUSÉE : Mme PICARD Sophie (pouvoir à M. MOISAN Bernard).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MOREAU Chloé.

**OBJET : Élection
du Maire**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. MOISAN Bernard, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer **M.M. et Mmes MOISAN Bernard, MOREAU Chloé, DELAVAUD Maurice, MAILLARD Aurélie, ROUXEL Olivier, DESPINS Claudette, MANIANGA-KEYET Brice, VOLLAND Claudine, DA SILVA PEDRO Jérôme, LEFEBVRE Charlène, KERJEAN Yann, PICARD Sophie, GUICHOUX Bernard, MORDRET Pauline et LOUISET Olivier dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.**

M. GUICHOUX Bernard, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence. Il a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du C.G.C.T. était remplie.

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Mme MOREAU Chloé et a désigné deux assesseurs, M. MANIANGA-KEYET et Mme LEFEBVRE Charlène.

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du C.G.C.T.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu :

- M. MOISAN Bernard : 15

M. MOISAN Bernard ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

En Mairie, le 21 mars 2026.

Le Maire,
Bernard MOISAN